

Reporting extra-financier trimestriel au 30 juin 2021

Principe d'investissement ISR

Palatine Asset Management s'appuie :

- ↪ sur les analyses extra-financières de VIGEO quand elles existent
- ↪ mais également sur les informations recueillies en direct ou via des brokers spécialisés intégrant une approche ISR

Pour calculer une note sur 20 pour chaque valeur, moyenne équipondérée des scores de six critères (les ressources humaines, les comportements sur les marchés, les droits humains, l'environnement, la gouvernance d'entreprise et l'engagement sociétal).

Sont exclues du portefeuille les sociétés ayant une note égale à 0/20 dans un des domaines.

Le pourcentage des investissements non ISR, c'est-à-dire ayant une note globale inférieure à 12/20, ne doit pas dépasser 10% des valeurs en portefeuille et 10% de l'actif net.

Les liquidités non investies n'entrent pas en compte dans le calcul.

La note globale du portefeuille sur 20 est obtenue en calculant la moyenne pondérée par le poids des titres détenus dans l'actif net hors trésorerie.

L'impact carbone est calculé à partir des données fournies par Trucost sur 100% des sociétés du portefeuille et sur un périmètre scope 1 + First Tier Indirect.

Les indicateurs social, de gouvernance et de droits humains sont calculés à partir des données VIGEO et BLOOMBERG. (Plus de 90% du périmètre fonds et benchmark sont notés)

Dans l'univers de 120 titres, 66 valeurs passent le filtre financier et environ 58 actions sont éligibles sur le plan ISR.

Note ISR du portefeuille

Au 30 juin 2021

UNI-HOCHE : 16,62 / 20

SBF 120 NR : 16,37 / 20 (périmètre 99,70%)

Investissement non ISR

↙ ↘

En % de lignes : 0,00 En % des encours : 0,00

Historisation des notes

Note Mars 2021			
16,47 / 20			

Commentaire extra-financier

ACHATS : **INFINEON** : L'intégration des normes sociales et environnementales dans la gestion de la chaîne d'approvisionnement est d'une grande importance pour Infineon qui s'appuie sur des fournisseurs pour produire et se procurer les principales matières premières et minéraux. La société semble mettre en œuvre des mesures globales à cet égard, y compris des audits sur site. Cependant, sa performance est ternie par son implication dans une controverse liée au travail forcé. Infineon est engagé à assumer toutes ses responsabilités pour promouvoir les droits humains fondamentaux, en mettant en œuvre des mesures exhaustives incluant les droits de l'homme (évaluations d'impact, audits internes et externes). De même des mesures d'optimisation semblent être mises en place pour soutenir l'engagement de l'entreprise et viser à minimiser les impacts environnementaux de l'utilisation de l'énergie. Infineon continue d'obtenir des résultats positifs en termes de réduction de sa consommation d'énergie et émissions associées.

BNP PARIBAS : Le groupe a maintenu son engagement fort en matière de dialogue social. L'accord mondial signé en 2018 avec UNI Global Union qui établit un cadre social mondial reste une bonne pratique dans le secteur.

A travers le nouveau « Group Code of Tax Conduct » (mai 2020), BNP Paribas définit les principes et procédures fiscaux applicables aux opérations réalisées et proposées par le groupe. Bien que ce dernier dispose depuis longtemps d'une politique interne de conformité fiscale qui définit les principes et procédures applicables à toutes les opérations dans lesquelles il a un intérêt, ce nouveau document accessible au public est destiné à donner une meilleure visibilité aux engagements du Groupe dans ce domaine, le rendant accessible à toutes les parties prenantes de BNP Paribas. De plus le groupe a renforcé son engagement dans la lutte contre le changement climatique en réduisant et arrêtant ses financements de l'industrie charbonnière à partir de 2030 au sein de l'Union européenne et à partir de 2040 dans le reste du monde et en évitant d'accepter de nouveaux clients ayant une part de revenus de plus de 25 % dans ce domaine. De plus, pour contribuer à rendre les flux financiers compatibles avec un développement bas carbone, BNP Paribas a augmenté ses financements en faveur des énergies renouvelables (18 milliards d'euros d'ici 2021).

VENTES : **STELLANTIS** : Stellantis semble avoir une stratégie environnementale avancée et a des objectifs spécifiques liés à la réduction de la consommation d'énergie, de l'eau, des déchets et à la réduction de l'impact environnemental de l'utilisation et de l'élimination des émissions de composés organiques volatils.

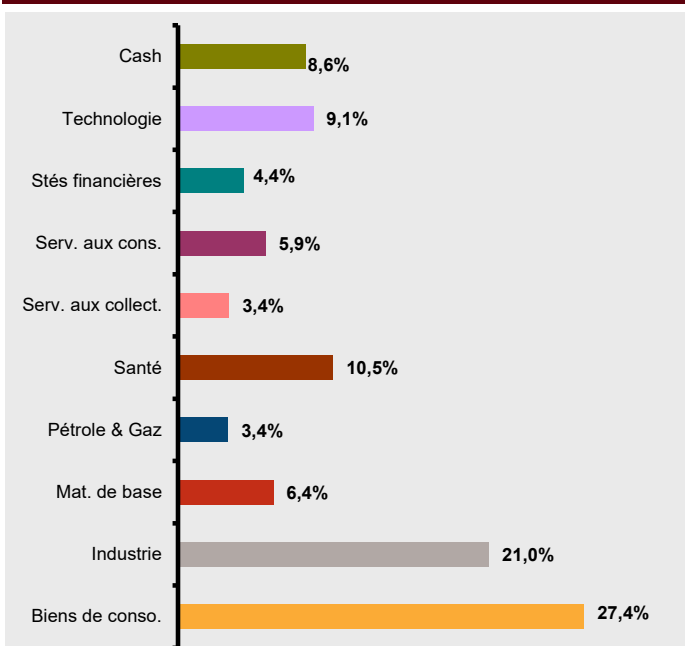
L'entreprise déclare également intégrer l'éco-conception dans ses processus de R&D. De plus l'assurance de la capacité de l'entreprise à maintenir son capital humain reste élevée.

KERING : Dans l'ensemble, Kering a une intégration poussée des facteurs RSE dans les structures de gouvernance et dispose d'un comité de Développement Durable.

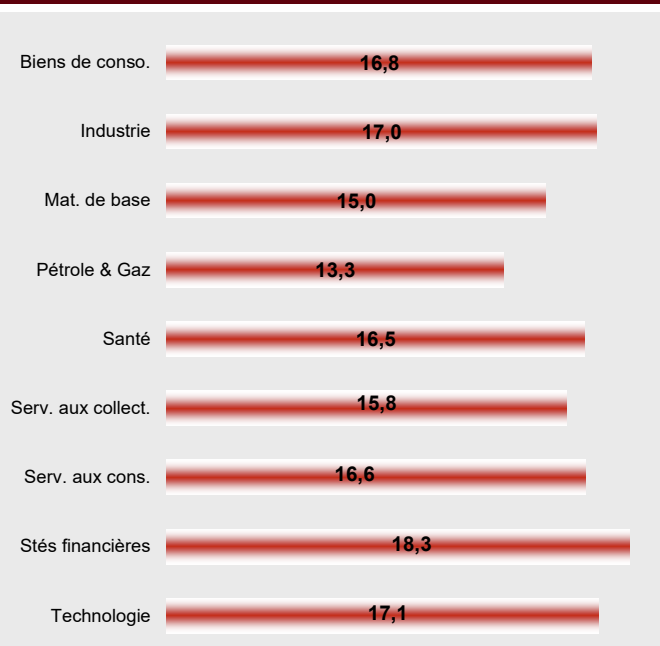
La société affiche des indicateurs positifs sur la part de femmes aux postes de direction (55%), et un équilibre général entre les femmes et les hommes (63%). De même le pourcentage de femmes dans les programmes de formation (63%) s'améliore. En outre, la part des salariés handicapés dans l'effectif total augmente. Cependant, Kering fait maintenant face à une allégation de discrimination sur laquelle il ne communique pas. La société est également très engagée en matière de protection de l'environnement.

Reporting extra-financier trimestriel au 30 juin 2021

Répartition Sectorielle



Notation moyenne ISR par secteurs



Détail des 5 principales lignes actions du portefeuille avec leurs notes ISR

Actif	Pays	Répartition thématique	Poids dans le portefeuille	Note ISR
LVMH	France	Biens de consommation	9,7%	15,8 / 20
L'OREAL	France	Biens de consommation	7,1%	19,2 / 20
SCHNEIDER ELECTRIC	France	Industrie	6,6%	17,5 / 20
AIR LIQUIDE	France	Matériaux de base	6,4%	15,0 / 20
SANOFI-AVENTIS	France	Santé	6,1%	18,3 / 20

Les indicateurs d'impact

Au 30 juin 2021

		OPC	Benchmark
EMPREINTE CARBONE (A) ⁽¹⁾	CARBON FOOTPRINT (Tonnes CO2e / EUR mn)	399,3*	451,6**
	GREEN POWER GENERATION SHARE (% of GWh from renewables)	20,5*	20,0**
	FOSSIL FUEL UPSTREAM EXPOSURE (% of Portfolio value exposed to upstream fossil fuel activities)	3,7*	6,9**
INDICATEUR SOCIAL (1)	% moyen de femmes au sein des comités exécutifs	45,0*	43,6*
INDICATEUR DE GOUVERNANCE (1)	% moyen d'administrateurs indépendants	52,5*	53,0*
INDICATEUR DE DROITS HUMAINS (1) (B)	% des sociétés ayant signé le Pacte Mondial des Nations-Unies	91*	83*

Les mesures sont obtenues et diffusées dans un but informatif, sans être un objectif de gestion pour les gérants.

L'empreinte carbone du fonds est meilleure que celle de son indicateur de référence comme les scores des autres indicateurs.

(1) Données VIGEO, BLOOMBERG et TRUCOST

* Périmètre 100%

** Périmètre 99,53%

Reporting extra-financier trimestriel au 30 juin 2021

Méthodologie

(A) L'EMPREINTE CARBONE :

L'empreinte carbone d'un portefeuille se mesure via : l'empreinte carbone par million d'euros de chiffre d'affaires détenu (*Carbon Footprint*). C'est un ratio (1 somme divisée par 1 somme) avec comme :

- numérateur : la somme des émissions carbone détenues.

Par émissions carbone détenues, nous entendons la somme des émissions carbone que Palatine s'est vu attribuée en fonction de son taux de détention du capital. Par exemple, si Palatine détient 1% du capital de Royal Dutch Shell alors Palatine se verra attribuée 1% des émissions carbone annuelles de Royal Dutch Shell.

- dénominateur : la somme des chiffres d'affaires détenus en portefeuille (on applique le même principe d'Égalité devant la détention : si Palatine détient 1% de Shell alors Palatine se verra attribuer 1% du chiffre d'affaires de Shell). Il s'agit ici d'une méthode de mesure d'empreinte recommandée par le GHG Protocol. On obtient alors un ratio tonnes d'équivalent CO₂ émises pour 1 million d'euros de chiffre d'affaires généré au sein du fonds. On a ici un indicateur qui reflète l'empreinte en termes d'activité (le chiffre d'affaires reflétant l'activité d'une entreprise). Il permet de regarder l'empreinte sous l'angle de l'efficacité opérationnelle et en même temps sous l'angle de la contribution en absolue au changement climatique (car le taux de détention du capital est pris en compte).

Pour la contribution à la transition énergétique, on distingue 2 indicateurs :

- Pourcentage de la production électrique (% GWh) renouvelable (*Green Power Generation Share*)
- Exposition aux secteurs extractifs pétrole, charbon et gaz (*Fossil Fuel Upstream Exposure*)

L'idée ici est de compléter la mesure de l'empreinte carbone (qui rassemble tous les secteurs en portefeuille) par des mesures spécifiques aux 3 secteurs clefs de la transition énergétique : Utilities, Energy et Coal Mining (Materials).

Pour calculer le pourcentage de la production électrique (% GWh) renouvelable, nous analysons chaque entreprise qui produit de l'électricité (+ chaleur/vapeur) et nous en déduisons la part de la production qui vient des énergies renouvelables. Nous classifions comme renouvelables les sources d'énergie suivantes : solaire, éolien, géothermie, hydro, marémotrice. Nous appliquons alors le même principe d'égalité devant la détention : si Palatine détient 1% d'ENGIE alors Palatine se verra attribuer 1% de la production d'électricité renouvelable d'ENGIE. Si l'on effectue la somme de tous ces GWh détenus pour chaque Utilities en portefeuille, on obtient la production d'électricité renouvelable (Gwh).

Si l'on divise la somme de ces GWh renouvelables détenus par la somme des GWh totaux détenus (i.e. en incluant la biomasse, le nucléaire et les énergies fossiles) on obtient le pourcentage de la production électrique (% GWh) renouvelable (encore appelée la part verte). Plus la part verte est élevée, plus le portefeuille contribue à la transition énergétique et écologique.

Pour calculer l'exposition aux secteurs extractifs pétrole, charbon et gaz, il s'agit d'identifier le poids du portefeuille qui est exposé (peu importe le degré d'exposition) dans l'extraction de pétrole, gaz et charbon et aux activités de support à l'extraction. A partir du moment où une entreprise dérive 0.001% de son chiffre d'affaires dans les énergies fossiles alors elle sera identifiée comme étant impliquée.

100% de couverture pour le fonds UNI-HOCHE et 99,53% de couverture pour le SBF 120 NR (Benchmark).

Le périmètre des émissions est : Scope 1 + First Tier Indirect. Le First Indirect correspond à tout le Scope 2 + la partie la plus directe du Scope 3 amont. En d'autres termes, le First tier indirect correspond aux fournisseurs directs y compris les fournisseurs d'électricité (Scope 2), les compagnies aériennes et taxis (voyages d'affaires) etc.

(B) INDICATEUR DE DROITS HUMAINS :

La thématique des Droits Humains couvre directement 6 des 10 Principes du Global Compact des Nations Unies / Droits de l'Homme

P1 : Promouvoir et respecter la protection du droit international relatif aux droits de l'Homme dans leur sphère d'influence

P2 : Veiller à ne pas se rendre complice de violations des droits de l'Homme

Normes du travail

P3 : Respecter la liberté d'association et à reconnaître le droit de négociation collective :

P4 : Éliminer toutes les formes de travail forcé ou obligatoire

P5 : Abolir effectivement le travail des enfants

P6 : Éliminer la discrimination en matière d'emploi et de profession

Ce document non contractuel ne présente pas un caractère publicitaire ou promotionnel. Les informations contenues dans ce document sont données à titre purement indicatif. Pour tout complément, vous devez vous reporter au DICI et au prospectus. Sources : PAM, VIGEO, TRUCOST.

Palatine Asset Management - Société Anonyme au capital de 1 917 540 €

Société de gestion de portefeuille agréée par l'AMF n° GP 05000014 - Siège social : 42 rue d'Anjou 75008 PARIS - 950 340 885 RCS PARIS

Une société du groupe BPCE

Site Internet : www.palatine-am.com - e-mail : Reporting@palatine-am.com - Tél : 01-55-27-96-29 ou 01-55-27-94-26 - Fax : 01-55-27-97-00